

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord -
1082 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 mai 2023, Tuniso Emiratie SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2022:

un dividende de 6,786 dinars par action

Ce dividende, sera mis en paiement, à partir du **Mardi 30 mai 2023** au choix de l'actionnaire:

-Soit en numéraire;

-Soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso Emiratie SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 30 mai 2023; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **lundi 29 mai 2023** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.